



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20922  
26 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 26 OCTOBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 25 octobre 1989, à 10 h 40 (heure locale), deux vedettes armées de la marine de guerre iranienne ont attaqué un remorqueur civil iraquien, l'*Al-Intisar*, de la Direction des ports de l'Iraq. Cet incident, au cours duquel trois soldats armés sont montés à bord du remorqueur pour tenter de capturer un membre d'équipage, s'est déroulé à environ 1 600 mètres à l'est du port iraquien de Mina al-Bakr. Le même jour, à 11 h 5, des soldats iraniens ont ouvert le feu sur l'un des membres d'équipage, lui infligeant de graves blessures des suites desquelles il est décédé moins d'une heure plus tard. Le remorqueur a été endommagé.

Le même jour, à 13 h 15, une autre vedette armée de l'Iran a attaqué le même remorqueur tandis qu'il se trouvait à proximité du pont flottant No 2. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq a été informé de cet incident.

Cet acte répété d'agression des autorités iraniennes, faisant suite à une attaque similaire dont nous vous avons informé le 18 septembre 1989 et qui a été signalée dans le document S/20853 du 19 septembre 1989, constitue une grave violation du cessez-le-feu et démontre que le régime iranien ne souhaite pas sincèrement conclure la paix avec l'Iraq.

En appelant votre attention sur ce grave incident, nous vous prions de prendre les mesures nécessaires pour mettre en garde la partie iranienne contre toute nouvelle action de ce genre. Il ne faut pas que l'Iran s'imagine que ces dangereuses pratiques, s'il n'y met pas fin, resteront sans réponse et il portera l'entière responsabilité de toute conséquence qui pourrait en découler.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul-Amir AL-ANBARI